

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,
Le cinq octobre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 septembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le
12 octobre 2022*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN pour les délibérations 12, 13, 18, 19, 20, 22, 24 et 27, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Saïd LAOUADI, ayant donné procuration à Jérôme MEERSEMAN
Etienne DELEPAUT, ayant donné procuration à Guillaume BOCQUET
Fatima KARRAD, ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR

ABSENTS

Jérôme MEERSEMAN pour les délibérations 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 21, 23, 25, 26 et 28
Rafik BZIOUI

DEL/2022/AS/94**AVIS DE LA COMMUNE DE HEM SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
2022-2028 DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est le document cadre et la feuille de route de la politique locale de l'habitat. Il est basé sur l'adhésion et l'action volontaire de l'ensemble des communes, organisées en territoire. Il fixe les orientations et les objectifs de la politique locale, dans un cadre de travail partagé.

Conformément à l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le président de la MEL a sollicité l'avis des communes sur le 1^{er} projet de PLH, arrêté par le conseil de la MEL du 24 juin 2022. Les conseils municipaux des communes délibèrent notamment sur les moyens, relevant de leurs compétences respectives, à mettre en place dans le cadre du programme local de l'habitat. Faute de réponse dans un délai de deux mois, à compter de la transmission du projet arrêté par la MEL, leur avis est réputé favorable.

Après examen des avis reçus, le Conseil de la MEL délibèrera de nouveau sur le projet de PLH3 modifié. Il sera ensuite transmis à l'État, qui le soumettra pour avis au comité régional de l'habitat et de l'hébergement. Le préfet pourra alors émettre des demandes motivées de modifications, sur lesquelles le Conseil de la MEL délibèrera avant de consulter à nouveau les communes et le syndicat mixte du SCOT, selon les mêmes modalités que pour le premier projet.

Dans le cadre du PLH, la ville de Hem affirme sa volonté de développer son offre de logements pour d'une part faire face à la baisse de la démographie de la commune et d'autre part dynamiser le parcours résidentiel au sein de son propre territoire en respectant un équilibre entre les logements en accession et les logements locatifs sociaux. Elle rappelle que la concrétisation de ce Programme Local de l'Habitat implique ainsi impérativement la reconnaissance dans tous les documents cadre métropolitain du rôle décisionnel du maire dans les commissions d'attribution des logements sociaux quel que soit le contingentement. En effet, l'articulation des politiques d'habitat et d'attribution est primordiale dans la gestion du peuplement d'un territoire et permet de faire face avec efficacité aux besoins des populations en difficulté sociale.

Vu l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le projet de PLH3 arrêté par le conseil de la MEL du 24 juin 2022

Vu l'avis conforme de la Commission Actions Sociales, Logement et Politique de la Ville,

A 30 voix pour et 2 abstentions : Jacques Dupont et Mathilde Louchart, le Conseil Municipal décide de bien vouloir :

1. Donner un avis favorable sur le projet de PLH3
2. Engager la commune à mettre en œuvre les moyens nécessaires et relevant de ses compétences pour le Programme Local de l'Habitat 2022-2028 de la MEL
3. Transmettre à la MEL les observations et les demandes de modifications listées ci-après.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le président de la Métropole Européenne de Lille.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et ans susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

DGS



AVIS DE LA COMMUNE DE HEM SUR LE PROGRAMME 2022-2028 DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

ANNEXE HEM

1 – Maîtrise de sa politique de peuplement – lien PLH / CIA

La Ville de HEM rappelle que la concrétisation de ce Programme Local de l'Habitat implique ainsi impérativement la reconnaissance dans tous les documents cadre métropolitain du **rôle décisionnel du maire dans les commissions d'attribution des logements sociaux** quel que soit le contingentement. En effet, l'articulation des politiques d'habitat et d'attribution est primordiale dans la gestion du peuplement d'un territoire et permet de faire face avec efficacité aux besoins des populations en difficulté sociale.

2 – Demande de modifications au cahier Roubaisien – Déclinaison du PLH à l'échelle des communes /HEM

Le Conseil municipal acte les modifications au volet « projets de logements 2022-2028 ci-dessous :

Nom projet	Nbr logements estimés	Année livraison estimés	MODIFICATIONS DEMANDEES
133 rue du Général Leclerc	15	2022	
Projet European Homes Impasse Dufermont	39	2022	36
Ex ateliers municipaux	30	2025	
PAPA la Filature et garage Citroën	10	2024	
Ex Centre Social Hauts Champs	12	2023	
LIETANIE (nouvelle école)	10	2024	
Square Jean Moulin	24	2026	
DAMART Clémenceau	64	2024	80
Square Nadaud	8	2024	
Site Okaïdi et cité familiale	104	2025	117
Salle Leplat	8	2025	7
Rue Louis Braille	13	2025	
Ecole Saint Charles	46	2024	44
Site Jules Watteuw			7

3 – Rénovation de l'habitat existant – OPAH Co-propriétés dégradées QPV

Un vaste projet de réaménagement de l'espace Schweitzer est en cours d'études en partenariat avec la Ville de Lys Lez Lannoy, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et les services de l'Etat.

Ce projet s'efforce d'associer de manière cohérente, l'habitat, le commerce et la desserte urbaine via les transports en commun, en particulier dans le contexte de l'implantation de la future ligne de tramway.

Dans ce cadre, la ville et le bailleur Vilogia souhaite engager la réhabilitation des ensembles d'immeubles dégradés présents dans le périmètre, en particulier la

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

ID : 059-215902990-20221005-DEL2022AS94-DE

Tour Bonnier, sise 200 avenue du Docteur Schweitzer. A ce jour, les propriétaires actuels, trop modestes, ne sont pas en mesure d'honorer les travaux nécessaires à la rénovation et sécurisation de la propriété.

LA Ville de Hem formule la demande d'intégrer la Tour Bonnier au dispositif d'OPAH Copropriétés Dégradées de la MEL, de manière à ce qu'une rénovation de l'immeuble, concourant à la requalification globale du cœur de quartier, puisse être engagée.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,